

Compte-rendu du Conseil d'administration *Séance du 21 octobre 2013*

Présents

M. Vincent Denby-Wilkes, Délégué interrégional du groupe EDF pour l'Ouest, Délégué régional du même groupe en Bretagne, Président du Conseil d'administration,
M. Louis-François Le Glass, expert interrégional de la Caisse des Dépôts et Consignations,
M. Jean-Luc Guillemoto, Directeur de l'Institut régional d'administration de Nantes,
Mme Marie-Pierre Rouger, représentant M. Pierrick Massiot, Président du Conseil Régional de Bretagne,
M. David Alis, représentant de M. Guy Cathelineau, Président de l'Université de Rennes 1.
Mme Anne Cammilleri, Professeure des Universités,
Mme Christine Petr, Professeure des Universités,
M. Gilles Richard, Professeur des Universités,
M. Erik Neveu, Professeur des Universités,
M. Lionel Honoré, Professeur des Universités.
M. Pablo Diaz, Maître de conférences, Directeur adjoint / Directeur des études,
Mme Audrey Lebois, Maître de conférences,
Mme Claire Toupin-Guyot, Maître de conférences,
M. Florent Aubry-Louis, PRAG.
M. Nathan Houlier, élève de l'IEP,
Mlle Marie Robin, élève de l'IEP.
Mme Corinne Diverrès, représentante des personnels.

Représentés

Mme Nathalie Loiseau, Directrice de l'ENA,
Mme Marie-Anne Lévêque, Directrice Générale de l'Administration et de la Fonction Publique,
Mme Anne Nicolas, Déléguée régionale du groupe La Poste en Bretagne,
M. Olivier Bonsart, Président et directeur de la publication « 20 Minutes »,
M. Marcel Rogemont, représentant M. Jean-Louis Tourenne, Président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine,
M. Clément Berthelot, élève de l'IEP,
M. Maxence Huguenot, élève de l'IEP,
M. Benoit Marbotte, élève de l'IEP,
M. Maxime Sourdin, élève de l'IEP.

Excusés

M. Jean-Claude Casanova, Président de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.
M. Bruno Tilly, Maître de conférences.
M. Margot Godart, élève de l'IEP,
M. Timothée Cantard, élève de l'IEP.

Invités

Mme Isabelle Pellerin, représentante M. Delaveau, Président de Rennes Métropole,
Mme Valérie Mercier, Secrétaire générale de l'IEP,
M. Bruno Gattepaille, Secrétaire général adjoint de l'IEP,
M. André Nguyen, Chargé de mission,
Mme Karima Ejjaaf, Contrôleur de gestion.

M. Denby-Wilkes ouvre la séance à 17h05. Il donne lecture des différentes procurations.

REPRESENTES	REPRESENTANTS
Mme Nathalie Loiseau	M. Vincent Denby-Wilkes
M. Olivier Bonsart	M. Vincent Denby-Wilkes
Mme Anne Nicolas	M. Louis-François Le Glass
M. Marcel Rogemont	Mme Marie-Pierre Rouger
M. Guy Cathelineau	M. David Alis
M. Clément Berthelot	M. Nathan Houlier
M. Maxime Sourdin	M. Nathan Houlier
M. Benoit Marbotte	Mlle Marie Robin
Maxence Huguenot	Mlle Marie Robin

I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 23 septembre 2013

M. Denby-Wilkes met aux voix le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2013.

M. Alis souhaite que la formulation de son intervention, enregistrée en page 4, soit remplacée par la transcription suivante : « *M. Alis informe qu'un nouveau programme d'investissement d'avenir (PIA 2), doté de 12 milliards d'euros, dont plus de 3,5 milliards consacrés aux universités, a été annoncé par le Premier ministre le 9 juillet 2013. Dans ce contexte, la réflexion menée sur une initiative d'excellence (IDEX) dans le cadre d'une coopération inter-régionale Bretagne Pays de Loire devrait être relancée* ».

M. Neveu souhaite également la modification partielle de la première phrase énoncée dans le premier paragraphe de la page 9. Il convient de lire : « *M. Neveu complète le diagnostic en indiquant que le blocage des créations d'emplois dans un établissement en pleine expansion nuit à la diversité et constitue souvent un motif de départ pour les étudiants* ».

Mme Diverrès note que Mme Marion Miquel, chargée de communication, était présente lors de la séance du 23 septembre 2013.

Sous réserve de ces modifications, le procès-verbal est adopté à l'unanimité moins une abstention.

II - INFORMATION DE LA DIRECTION

M. Le Floch a évoqué l'organisation par le Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP) de tables rondes à l'IEP autour de deux thèmes : « attractivité et rayonnement du territoire dans l'Union européenne (UE) dans 10 ans » et « le vivre ensemble en Bretagne face à l'UE dans 10 ans ». Les débats ont été animés par M. Jean Pisani-Ferry, commissaire général à la stratégie et à la prospective, chargé par le Président de la République de proposer, dans un rapport qu'il doit rendre en décembre 2013, une stratégie à moyen terme pour la France.

M. Le Floch a tenu à saluer la réactivité des équipes administratives qui, contactées dans l'urgence par le CGSP, ont assuré la communication et la bonne tenue de ces rencontres.

M. Le Floch a ensuite annoncé l'insertion d'un septième IEP installé à Saint-Germain-en-Laye (78), dans le réseau des IEP de région. En effet, Les IEP d'Aix, Lille, Lyon, Rennes, Strasbourg et

Toulouse, ont décidé, après un vote favorable de leurs conseils d'administration, d'intégrer Sciences Po Grand Paris/Ouest dans le réseau du concours commun.

Ainsi Sciences Po Grand Paris/Ouest participera au concours Commun 2014 d'entrée en première année, prévu le 24 mai 2014. Sa proximité immédiate de Paris simplifiera le passage de l'examen d'entrée aux 7 IEP pour les candidats franciliens.

M. Le Floch est, par ailleurs, revenu sur le contentieux juridictionnel qui oppose l'IEP à un candidat sur le recrutement d'un professeur d'Université dans le domaine de « l'aménagement de l'espace et du territoire ». A cette occasion, il a commenté la dernière décision du Conseil d'Etat rendue dans cette affaire – une copie de l'ordonnance a été distribuée en séance.

Le candidat a saisi le juge des référés Conseil d'Etat pour lui demander d'ordonner la suspension de l'exécution de la décision du 3 septembre 2013 par laquelle le directeur de l'IEP de Rennes a émis un avis défavorable à la liste des candidats adoptée par délibération du conseil d'administration restreint de l'établissement. Le juge a rejeté la requête au motif que la condition d'urgence soulevée par le requérant n'était pas caractérisée.

M. Le Floch indique que l'affaire sera jugée au fond dans les deux mois qui viennent.

M. Le Floch a également abordé la question de la réorganisation des services administratifs.

Il tient au préalable à remercier Isabelle Pellerin, représentante de M. Delaveau, Président de Rennes Métropole, chargée de l'enseignement supérieur, pour son intervention lors du séminaire du personnel administratif du 24 septembre dernier.

M. Le Floch note que l'audit sur l'organisation des services réalisé en 2012 s'est traduit par des décisions pratiques. En premier lieu, des solutions ont été trouvées aux dysfonctionnements affectant un certain nombre de postes. Ainsi, la secrétaire de direction assurait à la fois les fonctions de secrétaire de direction et celles de secrétaire du Centre de préparation au concours de l'ENA (CPENA). Désormais le secrétariat du CPENA relève du service des concours. Cette logique de moyen terme tient compte des préconisations de l'audit.

En second lieu, une politique de concertation a été conduite avec les agents de l'Espace Avenir en vue d'optimiser l'occupation des locaux. En effet, ce service est situé au troisième étage. Comment, dès lors, permettre aux étudiants d'accéder plus facilement à Espace Avenir ? La décision a été prise de transférer ce service au rez-de-chaussée à la place du service de la scolarité.

En dernier lieu, il a été procédé à la réorganisation du service du personnel par l'affectation d'un agent de ce service vers un autre service en raison de son comportement irrespectueux de la hiérarchie et incorrect dans les relations de travail. La décision résultait d'une large concertation réunissant toute l'équipe de direction, les services concernés, et la médecine préventive ainsi que du choix de la personne intéressée : placée devant l'alternative entre le service de la scolarité et Espace Avenir, elle a opté pour le premier.

Enfin, M. Le Floch a traité la question de la subvention de 1 500 € destinée à financer le colloque sur le quarantième anniversaire du coup d'Etat au Chili organisé sur le site de Rennes par Jimena Obregon Iturra, Maître de conférence à l'IEP. Le colloque intitulé « Chili 73, impacts et réinterprétations du 11 septembre chilien » s'est tenu au mois de septembre. Cependant la demande de subventions n'a pas fait l'objet d'une discussion devant le CA.

M. Denby-Wilkes passe la parole aux membres du CA.

M. Honoré s'interroge sur les incidences éventuelles entre l'intégration Sciences Po Grand Paris Ouest dans le réseau des IEP de région et le partenariat avec Paris Dauphine.

M. Denby-Wilkes indique que Paris Dauphine ne rentre pas dans le réseau des concours communs.

M. Neveu se réjouit de la tenue du colloque sur le Chili. Il précise que l'information de l'événement a été relatée dans la newsletter.

M. Richard revient sur la subvention de 20 000 € destinée à payer la prestation d'un cabinet d'audit. Il souligne que le CA n'a pas disposé du document complet. Il considère que le montant de 20 000 € versé pour un power point, est abusif.

M. Le Floch répond que le choix de l'entreprise résulte d'un appel offre répondant aux critères et au contrôle d'un comité de pilotage. La transparence sur le choix des prestataires et des procédures était totalement satisfaite. En outre, le comité de pilotage a respecté la confidentialité des questions posées par l'auditeur aux agents des différents services de manière à assurer leur liberté de paroles.

M. Neveu dénonce l'absence de clarté de l'organigramme administratif : il est imprécis dans les attributions des agents (le qui fait quoi) ; il existe un hiatus entre les indications de la structure de l'organisation et la réalité des fonctions exercées par les agents.

Mme Diverrès demande s'il n'est pas souhaitable d'aborder la question de la réorganisation administrative dans les questions diverses.

M. Denby-Wilkes constate que le sujet a déjà été évoqué et qu'on peut poursuivre la discussion.

Mme Diverrès donne lecture au CA de la motion – le document a été distribué au début de la séance – établie par les personnels administratifs à l'issue d'une réunion d'information du 17 octobre. Le texte signale les dysfonctionnements de la gouvernance et du management des personnels de l'IEP.

M. Denby-Wilkes précise que la gestion du personnel ne relève pas de la compétence du CA mais de celle de la direction.

Mme Diverrès indique que la motion a pour but de porter à la connaissance du CA les inquiétudes des personnels administratifs.

M. Neveu émet deux remarques. La première révèle la situation asymétrique de l'assemblée : les personnels administratifs, composés de quarante personnes, ne sont représentés que par un administrateur. Par comparaison avec les professeurs d'université de l'IEP dont l'effectif est beaucoup plus modeste, le collège des professeurs est représenté par cinq élus au CA. La seconde concerne la manifestation des personnels administratifs qui s'est déroulée le lundi matin 21 octobre. M. Neveu estime que ce témoignage qui aurait réuni tous les chefs de service, revêt un caractère exceptionnel : il n'existe aucun précédent depuis la création de l'établissement. Il constitue un signal fort qui mérite toute notre attention.

M. Denby-Wilkes pose la question : quel est le destinataire de l'interrogation ? Le CA ou la direction de l'IEP ? Devant le CA, le sujet peut être évoqué comme une information mais pas comme un point de décision relevant de la compétence du CA.

M. Le Floch répond qu'il est également sensible à la sous-représentation des personnels administratifs au CA. Pour autant, il avoue son impuissance car les règles qui régissent la composition du CA sont statutaires et réglementaires.

Par ailleurs, Il récuse l'allégation selon laquelle tous les chefs de service étaient présents à la manifestation.

M. Le Floch déclare qu'il peut satisfaire aux demandes des personnels administratifs si elles sont claires et précises. A cet égard, M. Le Floch invite Mme Diverrès en sa qualité de représentante des personnels à prendre rendez-vous à son secrétariat afin de trouver une solution aux difficultés qu'elle a soulevées.

M. Denby-Wilkes indique que le CA ne dispose d'aucune compétence sur le sujet. La méthode qui consiste à utiliser l'instance du CA pour retransmettre les doléances des personnels vis-à-vis de la

direction n'est pas la bonne. Il s'agit de respecter les compétences des différents organes mentionnés dans l'organigramme. Le CA ne saurait constituer un lieu de négociation. Il indique qu'il veillera à faire respecter cette règle de fonctionnement.

Mlle Robin considère que cette information était nécessaire. Témoin de la manifestation, la déclaration de Mme Diverrès lui a notamment permis de prendre conscience du malaise des personnels dans les relations de travail.

M. Honoré souscrit au propos de M. Denby-Wilkes si le souci soulevé se limite à une simple question de dysfonctionnement. En revanche, s'il existe un lien entre le dysfonctionnement et la stratégie de l'établissement, il considère dans ce cas que la difficulté relève de la compétence du CA.

M. Richard rappelle qu'au-delà du champ décisionnaire, la question n'est pas nouvelle car le CA a voté une subvention de 20 000 € pour traiter des dysfonctionnements dans les relations de travail à l'IEP. Il ajoute que la médecine du travail a dénombré en 2013 cinq agents en souffrance. Par suite, M. Richard en déduit que la seule manière pour les personnels de se faire entendre passe par l'établissement d'une motion qui sera lue au CA par leur représentante.

M. Denby-Wilkes ne partage pas ce point de vue.

M. Richard considère que le déblocage d'une situation critique fait aussi partie des compétences du CA.

III – PEDAGOGIE

VOTE SUR LE REGLEMENT DU CONCOURS COMMUN 1^{ère} ANNEE

M. Diaz assure une présentation succincte du règlement qui détermine les obligations des IEP membres du réseau du concours commun quant aux modalités, aux conditions d'examen et à la discipline.

M. Le Floch rappelle que tous les IEP ont voté ce texte.

M. Denby-Wilkes demande s'il y a des questions. En l'absence de questions et d'observations, il invite les administrateurs à passer au vote.

Le règlement du concours commun en 1^{ère} année est approuvé à l'unanimité.

IV – MESURES REGLEMENTAIRES ET PRATIQUES

1 – VOTE SUR LES DROITS D'INSCRIPTION POUR 2014-2015

➤ DROITS DU DIPLOME DE LA 1^{ère} A LA 5^{ème} ANNEE

M. Diaz présente brièvement le dispositif des droits d'inscription de la 1^{ère} à la 5^{ème} année. Il annonce que les droits prévus pour la prochaine rentrée universitaire feront l'objet d'un rattrapage

par rapport à l'évolution de l'inflation. Applicables sur les onze tranches du barème, ce réajustement se traduira par une progression de 2% des droits d'inscription.

M. Le Floch précise que l'inflation effective s'élève à 2,1% en 2012. Les prévisions 2013 ne sont pas connues.

M. Houlier souhaite que la progressivité soit plus effective pour les plus bas revenus.

M. Diaz répond que le débat a déjà eu lieu en 2011 lors de la création du barème progressif. Comme l'attestent les chiffres des effectifs, la progressivité est réelle.

M. Le Floch rappelle que 40% des étudiants boursiers n'acquittent pas de droits.

M. Houlier observe qu'à Sciences Po Lille, les droits d'inscription sont moins élevés.

M. Richard demande s'il est possible d'envisager le versement de 100 € respectivement pour le Fonds de solidarité internationale (FSI) pour le Fonds étudiant à la mobilité internationale (FEMI). Cette mesure vise les étudiants qui acquittent des droits supérieurs à 2 000 € ; elle permettrait de distribuer plus de bourses.

M. Diaz indique que l'introduction d'une progressivité dans le versement aux FSI et FEMI a déjà été évoquée lors de la réforme et que ce principe pourrait être étudié l'année prochaine.

Les droits du diplôme de la 1^{ère} à la 5^{ème} année sont approuvés à l'unanimité moins 6 abstentions.

➤ DROITS D'INSCRIPTION AUTRES QUE LE DIPLOME IEP

M. Diaz indique que le texte soumis au vote ne comporte pas d'innovations sauf pour les étudiants effectuant une inscription post diplôme (6^{ème} année) à l'IEP de Rennes.

M. Houlier demande pourquoi le Bachelor est payant.

M. Honoré répond que le Bachelor est un diplôme optionnel qui offre notamment la possibilité d'entrer dans les Ecoles de commerce. Par ailleurs, les droits d'inscription ne sont pas synonymes d'achat d'un diplôme car l'étudiant qui y postule n'est pas certain de l'obtenir.

Mlle Robin estime que le coût affiché est prohibitif.

M. Le Floch souligne que tout diplôme comporte un coût d'organisation spécifique. En l'espèce, les tarifs sont très faibles et le diplôme non obligatoire.

Mme Rouger souhaite savoir si ce coût bloque les étudiants boursiers à présenter ce diplôme. Elle pose la question plus générale de l'accès au diplôme des étudiants qui ne disposent pas des capacités financières suffisantes.

M. Diaz répond qu'il n'existe aucune difficulté avec les étudiants boursiers. Les résultats d'une étude de deux ans sur de type de population sera présentée lors des prochains CA.

Les droits d'inscription autres que le diplôme IEP sont approuvés à l'unanimité moins 6 oppositions et 1 abstention.

➤ *DROITS D'INSCRIPTION CEP/AEP ET CEPa/AEPa*

M. Le Floch précise qu'il existe des demandes d'inscription provenant d'étudiants qui viennent « hors partenariat ». Leur nombre s'élève entre 5 et 10 étudiants par année. Lorsque la demande est forte il est prévu une commission qui statue sur la qualité des dossiers présentés.

Les droits d'inscription CEP/AEP et CEPa/AEPa sont approuvés à l'unanimité moins une abstention.

➤ **DROITS A LA FORMATION DES FONCTIONNAIRES AU PRE-CONCOURS NATIONAL D'ENTREE AU CPENA**

M. Diaz indique qu'il est proposé de reconduire la tarification applicable l'an dernier.

M. Aubry-Louis signale que trois candidats sont inscrits cette année. L'enseignement est assuré à l'IEP à raison d'un samedi par mois de septembre à avril.

Les droits à la formation des fonctionnaires au pré-concours national d'entrée au CPENA sont approuvés à l'unanimité.

➤ **DROITS D'INSCRIPTION AUX DIFFERENTS CONCOURS D'ENTREE A L'IEP**

M. Le Floch souligne qu'il convient d'ajouter au tableau des droits pour 2014, l'entrée en 2^{ème} année. La tarification est la même que celle applicable à l'examen d'entrée en 4^{ème} année.

Les droits d'inscription aux différents concours d'entrée à l'IEP sont approuvés à l'unanimité.

2 – VOTE SUR LES TARIFS DE LA FORMATION CONTINUE

M. Le Floch distingue les formations diplômantes des formations courtes.

Les tarifs des premières sont élevés compte tenu de leur attractivité. Pour autant des possibilités de modulation sont prévues en fonction de la situation des candidats.

Le tarif des secondes est établi sur la base d'une fourchette basse : 450 € net de taxe par journée de formation et par stagiaire pour une formation inter-entreprises.

Mme Camilleri demande l'insertion de son grade-master « Sécurité, défense et intelligence stratégique » (SE-DEFIS) dans le catalogue de la formation continue de l'Université de Rennes 1.

M. Honoré signale que les indications chiffrées sur le volume horaire de cours en présentiel et sur le coût de la formation du grade-master « Management des organisations et des projets » comportent des erreurs. Il y a lieu de remplacer 400 heures par 360 heures et 7 200 € par 6 480 €.

M. Alis note une maladresse de formulation au bas de la page 1 du document. Il préconise de substituer « l'IEP n'est pas assujetti à la TVA » par « la formation continue n'est pas assujettie à la TVA ».

M. Honoré rappelle que les trois grade-masters « Communications des organisations », « Management des organisations et des projets » et « Management des risques et de la qualité » sont réunis sous la dénomination « Master of business administration (MBA) EcoFi ».

Les tarifs de la formation continue sont approuvés à l'unanimité.

3 – VOTE SUR LES TARIFS LOCATION A COMPTEUR DU 1^{er} JANVIER 2014

M. Neveu estime que la tarification proposée est compliquée. Il souhaite qu'on procède l'année prochaine à sa simplification. La tarification par heure serait supprimée et il ne serait retenu qu'un forfait à la journée.

M. Le Floch partage cette proposition.

M. Denby-Wilkes propose que les administrateurs votent le tableau en l'état.

Les tarifs de location des locaux à compter du 1^{er} janvier 2014 sont approuvés à l'unanimité.

4 – VOTE SUR LES REMBOURSEMENTS POUR FRAIS DE MISSION SUR LE BUDGET 2014

M. Le Floch indique que l'arrêté prévoit une augmentation des frais d'hébergement et de repas dans le cadre d'une mission à Paris.

Les remboursements pour frais de mission sur le budget 2014 sont approuvés à l'unanimité.

V – DISCUSSION SUR LA POLITIQUE DE LA RECHERCHE A L'IEP

M. Le Floch tient au préalable à excuser l'absence de M. Le Bart, président de la commission scientifique. Il propose que la séance d'aujourd'hui soit consacrée à un échange général sur le sujet et d'y revenir de manière plus détaillée en janvier ou en février 2014 en présence du président de la commission scientifique et du directeur du CRAPE.

Avant d'aborder le débat, M. Le Floch souhaite, à l'aide d'une présentation assistée par ordinateur (PréAO), rappeler les grandes lignes de la politique de la recherche à l'IEP. L'appréhension de cette politique se décline en cinq axes.

- L'existant
- L'engagement financier
- Les actions en cours
- Les actions à conduire
- Les modes de coopération

Sur le premier axe, M. Le Floch souligne les liens forts qui existent entre l'IEP et le CRAPE (Unité mixte de recherche regroupant le CNRS, l'IEP et l'EHESP). Il indique que l'IEP est membre de la Maison des sciences de l'homme Bretagne (MSHB).

L'IEP participe aux groupements d'intérêt scientifique (GIS) : Institut des Amériques (IDA) ; au Môle Armoricaïn de Recherche sur la Société de l'Information et les usages d'internet (MARSOUIN) qui est une structure mise en place par le Conseil Régional de Bretagne pour fédérer

les recherches, publiques et privées, sur les usages régionaux des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) afin d'accélérer leur diffusion dans notre région ;
L'Institut d'aménagement et d'urbanisme de Rennes (IAUR) dédié à l'urbanisme et à l'aménagement, réunit l'université Rennes 2, l'École d'architecture de Bretagne, Sciences Po Rennes et l'Insa Rennes.

Le deuxième axe met en évidence un engagement financier conséquent de 60 000 € par an réparti comme suit :

- soutien budgétaire direct de 14 000 € au CRAPE et indirect de 2 000 € au bénéfice de l'European Consortium for Political Research (ECPR), principale organisation européenne de science politique ;
- politique documentaire de l'IEP à hauteur de 20 000 € ;
- obtention d'un poste de doctorant contractuel dans le cadre du plan quinquennal ;
- financement de colloques ou de workshops : 4 à 8 000 € par an. A titre d'information, il y a lieu de citer en 2012, le colloque « En immersion » dans le secteur du journalisme et dans le domaine de l'histoire celui sur l'Union démocratique bretonne ; en 2013, le colloque sur les 40 ans du coup d'Etat au Chili.
- les primes d'excellence scientifique attribuées à trois professeurs pour un montant de 22 500 € par an ;
- la couverture des décharges de services en raison de responsabilités de recherche (MSHB, AERES) ;
- le soutien aux masters de recherche (AEPE, HRI).

Le troisième axe présente les actions en cours. L'IEP participera à l'organisation des Doctoriales au mois de décembre 2013 dans le cadre de la politique de site en partenariat avec l'Institut national des sciences appliquées (INSA) Rennes et l'École nationale supérieure de Chimie de Rennes (ENSCR).

L'IEP participera également au lancement de l'Observatoire sur le fait religieux en entreprise piloté par M. Honoré.

L'IEP œuvre, par ailleurs, à la valorisation de la recherche : partenariat avec France-Culture, vitrine bibliothèque, site internet.

Enfin, l'IEP poursuit sa politique d'accueil de professeurs invités.

Le quatrième axe propose une réflexion sur les méthodes qui doivent guider la politique de recherche.

- Quels sont les schémas incitatifs pour développer la recherche
- Doit-on attribuer des primes d'excellence ? Dans l'affirmative, sur la base de quels critères et à partir de quel montant global ?
- Sur quels modèles doit s'effectuer le développement de chaires ?
- Doit-on introduire dans le référentiel la dimension recherche ?

Le dernier axe centré sur l'ouverture de la politique de recherche distingue deux modes principaux de coopération.

- Le renforcement de la politique de site articulé d'abord sur le plan local rennais : coopération Universités/Grandes Ecoles ; projet d'Institut de management des affaires publiques regroupant les Universités de Rennes 1 et de Rennes 2, l'EHESP). Politique de site organisée ensuite au niveau de la région Bretagne avec l'Université européenne de Bretagne (UEB)
- L'élargissement de la politique de site passe également par la consolidation du réseau des IEP, notamment par le développement de Sciences Po-Europe/ESoPA. (European School of Public Affairs), association de soutien aux actions communes des 7 IEP du concours commun : Aix-en-Provence, Lille, Lyon, Rennes, Strasbourg, Toulouse et Grand

Paris/Ouest. ESoPA permettra notamment de lever des fonds sur des thématiques prioritaires.

M. Le Floch indique qu'il conviendrait de se positionner avant le mois d'avril 2014.

M. Denby-Wilkes passe la parole aux membres du CA.

M. Richard explique l'absence du président de la commission scientifique par le fait qu'il a été prévenu tardivement.

M. Honoré revient sur la question des chaires. Il indique que sa chaire sur le fait religieux en entreprise est le résultat d'un partenariat associant le CRAPE et l'Institut RandStadt.

Ce type de structure soulève de nombreuses difficultés notamment administratives et comptables : M. Honoré cite l'exemple du remboursement des déplacements des chercheurs qui viennent de partout.

M. Alis se réjouit des développements sur le volet coopération. Il s'interroge sur les moyens de la rendre plus attractive. Il pense qu'il faut valoriser l'action avec la métropole rennaise afin de disposer d'une plus grande visibilité.

M. Neveu observe que le soutien à la recherche est une constante et que la politique scientifique de l'IEP est un oxymore. L'IEP dispose de moyens insuffisants pour la conduire : il n'a pas la main sur le recrutement. Par ailleurs, les politiques scientifiques se définissent dans les laboratoires. Il souscrit sur le principe à l'idée d'un référentiel. Pour autant, tant que l'établissement ne bénéficiera pas des responsabilités et des compétences élargies (RCE), les discussions risquent de se transformer en débat théologique à court terme. Concernant les primes d'excellence scientifique, M. Neveu rappelle qu'elles sont attribuées sur la base des critères adoptés par la commission scientifique.

M. Le Floch précise que si le CA n'a pas à s'exprimer sur la qualité des travaux et la compétence des enseignants chercheurs, il doit en formation plénière en vertu des textes réglementaires applicables fixer les conditions, les montants et les modalités d'attribution des primes.

M. Denby-Wilkes note que les éléments présentés donnent une bonne indication sur ce qui a bien fonctionné. C'est une bonne photographie de ce qu'a réalisé l'IEP en matière de recherche. Pour autant, la réflexion doit aujourd'hui porter sur la question quelle politique de recherche pour demain à l'IEP. Il considère qu'avant de passer à l'outil, il faut une vision.

M. Denby-Wilkes suggère donc un travail préparatoire pour débattre des premières orientations d'avenir.

M. Le Floch indique que l'IEP est un établissement où la pluridisciplinarité est représentée. La difficulté consiste à passer d'une logique individuelle à une logique plus collective. Cette mutation implique un accord général sur un certain nombre d'axes et de travaux procédant des objectifs définis par l'IEP. M. Le Floch déclare que l'IEP devrait se saisir rapidement de ces questions avec les chercheurs du CRAPE.

M. Denby-Wilkes constate que le potentiel existe mais qu'il doit être associé à une réflexion globale. Par ailleurs, il faut raisonner avec les ressources existantes.

M. Honoré estime qu'il faut également raisonner avec l'agenda. Peut-on dégager du temps pour soutenir l'activité de recherche ?

Mme Petr prolonge la question : peut-on bloquer une semaine d'enseignement pour disposer d'une semaine consacrée à la recherche ?

Mme Lebois juge la piste intéressante mais elle constate que les enseignants chercheurs sont peu nombreux.

M. Alis rappelle qu'il existe des congés pour recherches et conversions thématiques (CRCT). Un contingent de CRCT est prévu sur le plan local.

Mme Camilleri complète cette information. Elle précise que les chercheurs du CRAPE sont éligibles à la CRCT.

M. Richard souligne, eu égard aux difficultés soulevées, que l'élaboration d'une politique de recherche d'ici mars 2014 nécessite la mise en place d'un calendrier de travail très serré.

M. Le Floch indique qu'il faut un point de départ pour engager la réflexion.

M. Denby-Wilkes préconise de commander à la direction un projet de calendrier avec une première échéance en février 2014.

VI – QUESTIONS DIVERSES

M. Le Floch déclare que la commission scientifique a été saisie d'une demande de subvention de 1 500 € destinée à financer un colloque sur le quarantième anniversaire du coup d'Etat au Chili organisé à Rennes et à Brest par Jimena Obregon Iturra, Maître de conférence à l'IEP. Validée par la commission, la demande de subventions n'a pas fait l'objet d'une discussion et d'un vote au CA, aussi la subvention n'a pas été versée.

Par suite, la régularisation de la situation passe par le vote de la demande au CA et le versement *ex post* de la subvention aux organisateurs de l'événement.

Mme Mercier précise que le CRAPE et l'IEP ont participé au financement de l'événement à hauteur respectivement de 500 € et 1 500 €.

La demande de subvention de 1 500 € en vue de l'organisation du colloque sur le quarantième anniversaire du coup d'Etat au Chili organisé à Rennes et à Brest est approuvée à l'unanimité

M. Neveu en sa qualité d'usager du foyer de la Cafétéria a constaté la détérioration des distributeurs de café : l'un est tombé en panne ; l'autre produit un breuvage de piètre qualité. Aussi, il demande à la direction de réagir face à la désinvolture des entreprises prestataires.

M. Le Floch invite M. Neveu à transmettre sa plainte au Secrétariat général.

M. Denby-Wilkes rappelle la date du prochain CA : le lundi 2 décembre. Il lève la séance à 19 h35.